



# **COMITE**

# **DIRECTEUR**

**Réunions des 11 et 12 juin 2021**

(Ces réunions se sont tenues au siège de la Fédération à Marseille le vendredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 19h00)

**Etaient présents** : Mmes BAJOLLET, CARLIER, LEGA, NOEL, VEROLA, VIGUIE, MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, FUENTES, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT et STEPHANT, THEARD et VAISSIERE.

**Y participaient** : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier  
M. PERONNET Directeur Technique National  
M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint

**Excusés** : M. SCHMITT Didier, Vice-président  
Mme SCHMITT Karine, Représentante des Régions  
M. VENON Jean-Noël, Représentant des Régions

I. **OUVERTURE DU PRESIDENT** : cadrage et projet fédéral en présence des élus et salarié.e.s de la FFPJP

J'ai souhaité ce moment de présentation en commun car il est important de prendre conscience que le groupe que nous formons élus/salariés à vocation à travailler ensemble dans l'intérêt de la FFPJP et pour le bien de tous.

Notre rôle en tant qu'élu est d'amener progressivement tout le monde à œuvrer dans le même sens, CR, CD et clubs. Pour ce faire, nous devons nous entraider mutuellement. Il est donc important que les élus associent les salariés référents aux réunions, aux réflexions initiées et réciproquement, les salariés doivent soumettre leurs idées, leurs idées d'action ou de rénovation aux élus en charge des thématiques développées.

Nous avons la chance d'avoir au sein de notre institution des personnes compétentes, investies, certainement perfectibles comme nous certainement. Nous avons fait le choix de nous présenter à l'élection, c'est certainement que nous pensions pouvoir apporter quelque chose à cette institution, quelque chose à son développement.

Les élus sont garants du cadre, du projet sportif fédéral, des idées présentées lors de l'élection et développées dans les différentes commissions, mais ils sont là également pour trancher, décider et ensemble nous avons vocation à mettre en œuvre les décisions actées par le Comité Directeur.

L'organigramme qui vous a été transmis, structure notre fonctionnement (il sera sur le site fédéral dans la semaine). De ce fait, vous saurez quels sont les salariés que vous pouvez et devez mobiliser afin de formaliser vos travaux.

Je sais que certains se sont émus du fait que l'on parlait du bureau national et donc d'une partie des élus. Je prends acte de cette maladresse qui m'incombe et je l'espère ne jettera pas d'ombre sur notre fonctionnement. Il est bien entendu que les décisions se prennent en Comité Directeur en présence de l'ensemble des élus, mais j'ai souhaité parce que ma volonté est de ne pas travailler seul et surtout de ne pas prendre de décisions ou engager la FFPJP sur ma seule parole, mobiliser en tant que de besoin, ce que nos statuts prévoient à savoir le bureau national. Sa mobilisation sera exceptionnelle et à la marge de notre fonctionnement, que je souhaite collégial. Mais vous vous êtes rendu compte, entre 2 réunions de Comité Directeur le temps peut être long et parfois des décisions doivent être prises. Aussi avant d'avoir l'assentiment du Comité Directeur, je préfère soumettre mes réponses en bureau.

Michel ROBERT précise que l'objectif 2021 est de veiller à l'équilibre financier de la FFPJP. L'objectif principal du mandat est le Centre fédéral qui avancera en fonction des effectifs de nos licenciés.

L'ensemble des salariés ainsi que les nouveaux élus se présentent individuellement.

## **I. APPROBATION des DERNIERS COMPTES-RENDUS :**

Hormis la modification du nom de famille de M. Dany TONNEAU et CENTRE FEDERAL au lieu de CENTRE NATIONAL de FORMATION, le compte-rendu du comité directeur en date du 10 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

## **II. FINANCES**

Suite à l'envoi de l'ensemble des comptes financiers de la FFPJP en date du 1 juin : le compte de résultats, le bilan et également le budget 2021 mis à jour avec une colonne supplémentaire pour prendre en compte le point de sortie (PDS) au 30 novembre 2021 en fonction de la programmation de nos diverses manifestations sportives, le trésorier développe les divers postes comptables.

Sur le compte de résultats, on note des recettes à hauteur de 2 855 284 € avec la reprise de nos fonds dédiés et provisions de 2020, les licences avec le nombre de licenciés au jeudi 27 mai, soit 199 581 licenciés. Vous avez constaté que nous avons progressé depuis puisque Didier nous a envoyé la situation à jour à ce jeudi, avec 211 823 licenciés. Vu que nous avons programmé dans notre budget 2021, un nombre de 210 000, nous avons bien anticipé hélas la baisse de nos licenciés qui à ce jour est tout de même de - 68000 par rapport à 2020. Nous avons également encaissé une somme de 38 796 € en remboursement du chômage partiel. Nous sommes dans l'attente également d'une aide de l'ANS suite au dossier envoyé au CNOSF pour une somme de 37 300 € concernant la perte de nos licences 2020 et le manque à gagner sur nos manifestations nationales 2020.

Pour les dépenses, nous constatons un résultat de 1 202 715 € qui correspond principalement aux frais de fonctionnement et aux charges sociales et salaires des 6 mois (décembre 2020 à mai 2021), avec également la prise en compte de la dotation aux provisions et le projet pour la professionnalisation. Nous avons repris également en négatif les sommes provenant de 2020 pour les fonds dédiés que nous avons actés fin 2020.

L'excédent constaté au 1 juin s'élève à la somme de 1 652 569 €. D'autre part, nous avons une diminution de nos disponibilités, diminution logique du fait que nous n'avons pas encaissé les acomptes sur licences et mutations 2021, suite à la décision pris de reporter au 30 juin la demande envers les CD avec 50 % uniquement sur les effectifs de licenciés arrêtés au jeudi 10 juin. La recette prévue pour les acomptes sera de 1 043 000 €.

Les fiches financières d'acompte seront transmises aux CD en début de semaine prochaine pour un règlement avant le 30 juin.

Pour la colonne du point de sortie au 30 novembre 2021, nous avons mis à jour notre budget en fonction de nos prévisions d'organisation de championnats et de compétitions, l'excédent prévu d'environ 250 000 € mais bien entendu sera actualisé au fur et à mesure en fonction des nos recettes et dépenses. Nous avons volontairement repris que 200 000 € sur les fonds dédiés de 2020 pour la relance afin de garder 300 000 € pour 2022 puisque nous devrions une année pleine d'activités, ce que nous espérons toutes et tous.

### Dossier divers :

- *Nationaux 2021* : Nous vous proposons de conserver les mêmes conditions que nous avons prises pour les nationaux annulés, à savoir la gratuité des inscriptions pour 2022 en faveur des nationaux annulés en 2021. Par contre, ceux qui auront organisé leur national en 2021, devront régler l'inscription en 2022. Accord du Comité directeur.

- *Championnat de France 2021* : Vu les conditions exceptionnelles d'organisation avec les conditions sanitaires, nous vous proposons exceptionnellement que la FFPJP prenne en charge les frais d'hébergement et de repas sur site pour l'animateur, le chauffeur du car podium et le représentant de la SAOS. Cette décision garde un caractère exceptionnel pour 2021. D'autre part, si nos organisateurs doivent subir des frais supplémentaires concernant les conditions sanitaires (contrôle et sécurité), nous pourrions apporter une aide exceptionnelle pour ces dépenses sur notre enveloppe budgétaire « solidarité ». Accord du Comité Directeur.

- *Rappel pour les notes de frais des élus* : il vous est demandé de ne présenter qu'une seule note de frais correspondant à nos réunions, pas une avant et une après, c'est pour cela que pour vos réservations (SNCF, avion et location de voiture), elles peuvent être gérées par le siège. Ainsi, vous n'aurez pas d'avance de frais.

### III. Informations diverses et actualités

#### Protocole sanitaire :

J'ai souhaité que nous tranchions la question du protocole du 9 juin en CD puisque nous devons apporter une réponse à la problématique du masque :

Deux hypothèses s'offrent à nous pour ce qui concerne les participants à une compétition :

- Soit, on leur impose le port du masque,
- Soit, on ne le leur impose pas lorsqu'ils sont sur leur aire de jeu et pour toute la durée de la partie officielle qu'ils jouent. Etant entendu que, dès lors qu'ils sortent de l'aire de jeu ils doivent le remettre.

La question pour moi n'est pas sportive mais essentiellement sanitaire. Et le message est simple, si on veut continuer à jouer à la pétanque en compétition, il faut éviter la propagation du virus. Notre spécificité est d'être dans certain cas un sport de rassemblement de masse avec le risque de ne pas respecter la distanciation sociale.

Je rappelle que nous avons un devoir d'information et non de police. Pour éviter les commentaires désagréables, les frustrations et les comportements déviants, il faut une règle simple, compréhensible et applicable par tous et surtout ne pas rendre la tâche du M. Covid, des arbitres et du jury complexe.

On voit bien que la frustration générée par l'absence de compétitions mais aussi les consignes sanitaires (les différences d'applications d'un département à l'autre) sont de nature à amener certains individus à des attitudes agressives voire provocatrices. Il faut en tenir compte pour ne pas mettre les dirigeants et arbitres présents sur les terrains en difficulté.

La question du « pass-sanitaire » se posera lors des championnats de France mais nous attendrons le 1er juillet pour diffuser les nouvelles directives.

*La deuxième proposition est adoptée par le comité directeur*

**« On ne le leur impose pas lorsqu'ils sont sur leur aire de jeu et pour toute la durée de la partie officielle qu'ils jouent. Etant entendu que, dès lors qu'ils sortent de l'aire de jeu ils doivent le remettre »**

#### Reprise des compétitions - problématiques rencontrées :

Une lecture différente des textes et de leur application en fonction des préfets ou des municipalités. J'ai alerté la ministre des Sports sur les difficultés que nous rencontrons mais les courriers demeurent sans réponse.

Deux rendez-vous étaient programmés :

- L'un avec le Président de la République qui a été reporté mais nous avons pu (grâce à l'association des sports de nature et de loisirs) lui remettre en main propre une lettre explicitant les difficultés auxquelles nous étions confrontés,
- L'autre avec la ministre des Sports à l'occasion d'une invitation à déjeuner qui a été également reportée au regard d'un agenda modifié au dernier moment en raison de l'actualité.

Le mouvement sportif a quand même obtenu que dans les tableaux du ministère, il soit fait le distinguo entre pratique sportive et compétitions amateurs, la nuance est de taille surtout dans le langage politique. La pratique fait appel à la notion de pratiquant et la compétition à la notion de licenciés par extension de clubs et d'organes déconcentrés et donc de fédération.

Il est regrettable que notre Sport ne soit pas plus considéré et il y a des obstacles à lever, par exemple :

- Dans quelle catégorie classée la pétanque et le jeu provençal : sport individuel, collectif, d'équipe. En l'absence de texte clair nous avons droit à des classements plus farfelus les uns que les autres (sport collectif et de combat au même titre que le football ou le judo dixit un préfet).
- Sport de Haut-Niveau, seuls la pétanque en triplète et le tir de précision sont reconnus sport de Haut-Niveau.
- La notion de compétition de Haut-Niveau **ne** s'adresse aux seuls sportifs de Haut-Niveau.
- Une licence pas chère, dans l'esprit des directeurs de cabinets ou au service des sports, notre licence est à 10 maintenant 12 euros. Par exemple, quand le ministère demande la perte financière des Fédérations liées aux licences (hors part territoriale), nos homologues enlèvent une faible part. Pour ce qui nous concerne, un nous sommes dans l'incapacité de dire la part territoriale et de deux on transmet un chiffre dérisoire.

Cette sémantique sportive a le don de me donner de l'urticaire car cela permet tout et son contraire, en tout cas un flou artistique qui nuit à notre crédibilité dans les instances ministérielles ou les cabinets. A nous d'être clair pour entendu et respecté.

- Situation recrutement DTN :

Comme vous le savez Jean-Yves a souhaité poursuivre son parcours professionnel sous les cieux de la FFSB, je le remercie pour son investissement au sein de notre fédération et je lui souhaite le meilleur pour le nouveau challenge qui l'attend. Et je suis sincère en disant cela car je pense que l'on peut avoir des désaccords, ne pas vouloir poursuivre une collaboration sans tomber dans des règlements de compte. Ce n'est ni ma philosophie, ni le sens que je donne à ma vie et mes engagements. J'ai trop de respect pour les personnes pour leur nuire.

Cela étant dit, un point de contexte :

Le ministère des sports est passé sous « pavillon » ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ce qui était un ministère de plein exercice est devenu un ministère délégué. Les règles de recrutement sont différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient hier. Et donc, nous ressentons le contre coup de ces modifications de procédure surtout dans un contexte difficile où les sujets de friction ne manquent pas comme par exemple la problématique des conseillers techniques sportifs dont les recrutements sont orientés vers l'ANS et les CREPS au détriment des Fédérations. Même si la nôtre n'est pas impactée, un devoir de solidarité doit prévaloir entre fédérations.

Ainsi, le poste de Jean-Yves sera vacant au 1/07 puisqu'il est toujours en poste chez nous jusqu'au 30/06 sauf recrutement finalisé au sein de la FFSB, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

L'appel à candidature pour le poste de DTN/FFPJP a été lancé le ministère, délai 30 jours, puis recrutement par le biais d'entretiens auxquels participe le Président de la FFPJP, des membres de la Direction des Sports, de l'ANS et le représentant de l'association des DTN. J'espère que le recrutement sera finalisé le 1/07.

La procédure prévue en matière de recrutement de cadres d'état sera suivie par notre Fédération. Patrice m'a fait part de sa volonté d'être candidat, même s'il a une bonne connaissance de la maison et montré auprès des collègues comme des élus sa maîtrise du sujet, il sait qu'il lui faudra être performant lors des entretiens.

#### **IV. Intervention de la DTN**

##### **Contrat de développement 54 000€ : 4 dossiers (Féminine, Jeune, Handi, DOM-TOM)**

*Projet de développement chez les jeunes :*

- la pratique chez les benjamins

- les quotas et le mode de qualification aux CDF jeunes
- Note sur le report du label des EDP
- Cahier des charges des écoles de pétanque
- Les nouvelles compétitions jeunes : un point sur le circuit national jeune qui débute ce week-end. A ce jour, 14 étapes sont maintenues. Le lieu de la finale reste à définir dans l'AURA ?
- Gestion concours système SWISS pour les CD et les CR en 2022.

#### *Campagne ANS/PSF :*

- Note sur la campagne ANS-PS
- Réunion de la commission le 23 juin

#### *Détection et collectifs :*

- Organisation du stage des collectifs jeune féminin et masculin à Romans Sur Isère du 13 au 18 juin
- Envoi des orientations des détections 2021 pour jeunes et espoirs afin de préparer le trophée des pépites (fin octobre à Sainte Livrade) et le stage inter-région (fin novembre, premier regroupement national)
- OFAJ à Raastat du 01 au 08 août : échanges Franco-allemand, participation 12 jeunes (6 filles et 6 garçons) et 4 éducateurs. Action déjà financée
- Intervention demande la FD Hongroise (Florence) du 21 au 26 juillet (avoir du billet et prise en charge sur place)
- Annulation championnat du Monde en Thaïlande
- Réunion haute performance pour organiser la fin de saison et le fonctionnement des 3 années à venir
- Présentation Logiciel Pétanque de notation
- Invitations au nationaux

#### *Formation :*

- Suivi qualité de l'OF en fonction de l'audit qualiopi validé
- Juin 2021 : examen Brevet Fédéral 2 session 2020 (reporté de novembre 2020 à juin 2021 suite à la crise sanitaire)
- Juin à décembre 2021 : Gestion administrative du Tronc Commun et Brevet Fédéral 1
- Octobre 2021 : Brevet Fédéral 2 session 2021
- Novembre 2021 : DEJEPS + Brevet Fédéral 3
- Septembre à décembre 2021 : Formation à distance sur les thèmes suivants : Projet associatif, équipe technique, discipline, comptabilité, fonction employeur

Séminaire Vaison-La-Romaine
-----------------------------

Après une introduction générale : Nouvelle gouvernance, dernier CD, ce séminaire a plusieurs objectifs de travail :

- Poser une nouvelle organisation de la DTN : proposition, fonctionnement, organisation
- Projet sportif fédéral : finalisation du PSF, rappel contrat de développement, ANS/PSF, contrat de performance et PPF. Produire les directives techniques nationales à décliner sur les territoires
- Haut Niveau : Ecriture du PPF (programme d'accession et programme d'excellence), les structures, les compétitions et les collectifs.
- Développement/Professionalisation : cellule Métiers/emplois/formations : organisation, fonctionnement, procédures
- Référentiel de compétences : finaliser
- Entretiens individuels

	<u>Lundi 14 juin</u>	<u>Mardi 15 Juin</u>	<u>Mercredi 16 Juin</u>	<u>Jeudi 17 Juin</u>	<u>Vendredi 18 Juin</u>
<b>Matin</b>	Accueil : 12h	8 à 10h : Finaliser le projet sportif fédéral 10 à 12h : 2 groupes de travail : PSF/Contrat de développement PSF/Contrat de performance/PPF	2 Groupes de travail : Cellule MEF Référentiel de compétences	8 à 10h : Directives techniques nationales PSF/Développement 10 à 12h : directives techniques nationales PSF/Contrat de performance/PPF	Présentation nouvelle organisation de la DTN et rétro-planning sur deux ans
<b>Après-midi</b>	Début du stage 14h Introduction : sur le contexte, la nouvelle gouvernance	14 à 15h30 : 2 groupes de travail : PSF/Contrat de développement PSF/Contrat de performance/PPF	2 Groupes de travail : Cellule MEF Référentiel de compétences	14 à 15h30 : finalisation des travaux du matin	Fin du stage 14h
	15 à 16h : présentation des outils communs (démarche, procédures) 16h : Rappel PSF/DEV	16 à 17h30 : échanges sur le travail de chaque groupe	16 à 17h30 : échanges sur le travail de chaque groupe	16 à 17h30 : finalisation travaux de la semaine + entretiens individuels	
<b>Participants aux différents groupes de travail</b>					
<b>MATIN</b>					
<b>ACCUEIL</b>	PSF/DEV : Corentin, William, Emmanuelle	Cellule MEF William, Philippe et Corentin, Patrice	Directives techniques nationales PSF/Dev	Présentation nouvelle organisation de la DTN et rétro-planning sur deux ans	
	PSF/PPF Anna, Philippe, Florence et Patrice	Référentiel de compétences Anna, Emmanuelle, Jean Paul, Florence	Directives techniques nationales PSF/PPF		
<b>APRES-MIDI</b>					
Introduction par le contexte et présentation du stage	PSF/DEV : Corentin, William, Emmanuelle	Cellule MEF William, Philippe et Corentin, Patrice	Finalisation de tous les travaux du matin et de la semaine ± Entretiens individuels	Fin du stage 14h	
Présentation du travail entamé sur le PSF : groupe entier	PSF/PPF : Anna, Philippe, Florence et Patrice	Référentiel de compétences Anna, Emmanuelle, Jean Paul, Florence			

- ✓ Liste des participants : Corentin DUTERME, William ROUX, Philippe CHESNEAU, Florence TRELLU, Anna MAILLARD, Emmanuelle et Jean-Paul GOFFOZ, Patrice RODRIGUEZ



## V. RAPPORT DES COMMISSIONS :

### A. ARBITRAGE

#### 1) Point sur les nouvelles tenues protocolaires PNA

Un point a été fait sur les nouvelles tenues protocolaires dédiées aux arbitres du PNA qui se rendront sur les diverses manifestations organisées par la Fédération.

Elles devront impérativement être portées en dehors du temps d'arbitrage.

Il s'agit d'un pack comprenant 2 maillots à manches courtes, une veste et un pantalon de marque uhlsport, partenaire officiel de la Fédération.

Dans le dos, seront notés :

F.F.P.J.P.

P.N.A.

Le mot « ARBITRE » n'a pas été noté volontairement pour que nous ne soyons pas sollicités en dehors du temps de notre mission.

*Avis favorable du Comité directeur.*

#### 2) Problème des tenues non homogènes sur les compétitions : championnats

Attention, pour les qualificatifs aux championnats de France, le règlement sur les tenues doit être appliqué rigoureusement dans tous les comités. Ce qui n'a pas été le cas dernièrement dans certains départements.

Le danger de ces non-respects peut être désastreux : en effet, le joueur ne va pas comprendre pourquoi l'application du respect des règles sur les tenues est différente sur les diverses compétitions.

Il est obligatoire pour tous les départements de suivre les règlements de la Fédération, ceci quel que soit le niveau de la compétition.

Si un arbitre est confronté à un non-respect du règlement fédéral, il devra tout de même réunir le jury de concours et si rien n'est fait, l'arbitre devra faire un rapport d'incident auprès de la Fédération.

*Avis favorable du Comité directeur.*

#### 3) Point sur les tâches du référent PNA

Patrick Grignon ne comprend pas pourquoi certains arbitres du PNA n'ont pas appelé directement chaque Président de Comité pour expliquer leurs futurs rôles.

Il a dû prendre en charge ce contact suite à des réclamations de certains Présidents dans les instances.

Il est vrai que certains contextes sont difficiles et la coopération avec le corps arbitral reste compliquée dans certains départements, mais l'effort de chacun doit persister malgré tout.

47 fiches d'identification sur 96 départements.

42 listings des arbitres sur 96 départements.

Pour rappel, la date de fin pour rendre les listings est le 30/06/2021.

#### 4) Formation tronc commun

Les arbitres PNA vont être inscrits comme personnes habilitées à dispenser des formations dans un fichier national du centre de formation.

Dans certains départements, le contenu de la formation (durée 2 h) n'est pas à jour vis-à-vis des nouveautés règlement 2021. Cela n'est pas normal et un contrôle va être effectué pour que cela ne se reproduise plus.



## 5) Questions diverses

○ Les arbitres stagiaires qui ont obtenu leur écrit en 2020 seront nommés arbitres dès que la validation de la pratique proposée par la CDA sera approuvée par le département ?

Réponse : Oui, pas de changement de texte pour ces candidats-là.

○ Les stagiaires régionaux peuvent-ils être supervisés sur des compétitions autres que régionales ?

Réponse : Oui.

○ Comment sont gérés les candidats supervisés sur les France ? Car les organisateurs ne sont pas forcément au courant de leurs venues.

Réponse : tout est confirmé pour cette année, mais pour les années à venir, ce sera effectivement un point de vigilance.

○ Le diaporama peut-il être diffusé à des personnes qui vont dispenser des formations au sein de leur département ?

Réponse : le fichier ne peut être diffusé que si nous sommes sûrs que les personnes ont la compétence d'assurer la formation (avec fiche de présence...). Cela doit rester un support pour des formations officielles.

Information : pour les arbitres qui officient lors des championnats de France jeunes à Nevers (du 21 au 22 août), il va être organisé une visio pour informer les arbitres convoqués à Nevers de la nouvelle formule (système Swiss), effectuer des piqûres de rappel (parties au temps...) afin de permettre une harmonisation de la pratique arbitrale.

### Rappel compte rendu CNA du 06 février 2021 :

○ La CNA demande au Comité Directeur de valider la nouvelle grille tarifaire concernant les indemnités pour les arbitres nationaux, européens et internationaux qui ne font pas partie du PNA = 100 €/jour pour les concours nationaux, supranationaux et internationaux ?

*Décision du Comité Directeur : Le Comité Directeur valide la nouvelle grille tarifaire qui sera applicable au 01 janvier 2022.*

*Toutefois, le Comité Directeur précise que si les arbitres ont des droits, ils ont aussi des devoirs, notamment celui d'intervenir auprès des joueurs quand ces derniers ne respectent pas le règlement (boucher plusieurs trous, aplatir synthétiquement devant la boule à tirer, etc.....). Une prise de conscience doit être faite par tous les arbitres quel que soit le grade pour faire respecter le règlement FIPJP.*

○ L'association Femix'Sports récompense l'engagement de différentes femmes et fédérations dans le sport féminin français. Evelyne Chapillon était inscrite dans la catégorie de l'arbitrage féminin représentant notre Fédération. Y a-t-il eu le résultat ?

Réponse : les résultats seront publiés le 10 septembre, résultats qui étaient prévus initialement le 31 mai. Il y a du retard pour raison COVID.

○ Y aura-t-il le séminaire en fin d'année ?

Réponse : non, cela paraît trop compliqué pour l'organiser cette année. Il aura lieu avec l'ensemble des arbitres du PNA en 2022.

○ La carte des arbitres nationaux (annexe 29) peut-elle être bientôt mise à jour ?

Réponse : c'est noté, mais cette annexe est amenée à être modifiée très vite avec l'arrivée de nouveaux collègues dans la liste.

○ La CNA demande si elle doit maintenir la convocation de l'arbitre principal concernant un concours national qui ne respecte pas le règlement fédéral ?

Réponse du Comité directeur : non, si l'organisateur ne respecte pas le règlement fédéral, il n'y aura aucun arbitre officiel, ni de délégué.

○ La CNA propose de valider la liste des AJSHN qui doit être proposée au ministère des sports :

ARMAND Roland, BASSO Didier, GRIGNON Patrick, LABORIE Jean-Paul, LE BOTS Dominique, SCHMITT Didier, CHAPILLON Evelyne, DESSAY Patrick.

*Avis favorable du Comité directeur.*

## **B. MEDICAL**

### **1) BILAN DU SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE (SMR) 2021**

#### **Observance du SMR :**

<b>Année 2021 (Inscrits du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021)</b>	<b>SHN</b>	<b>Espoirs</b>	<b>collectifs nationaux</b>
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	13	6	28
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan	10	4	21
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan	2	0	1
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan	1	2	6
Taux de suivi complet	76,9%	66,6%	75,0%
Taux de suivi au moins partiel	84,6%	66,6%	78,6%
Absence de suivi	7,6%	33,4%	21,4%

#### **Contenu du SMR**

Examen médical : Interrogatoire exhaustif médical et traumatique ; Examen clinique cardiovasculaire, ORL, Acuité Visuelle, Appareil locomoteur, Digestif, Neurologique Mesures anthropométriques  
Électrocardiogramme annuel

Dépistage d'un déséquilibre alimentaire par auto-questionnaire si IMC > 30 et suivi diététique si anomalie détectée.

Bilan psychologique : dépistage syndrome dépressif et trouble anxieux par auto-questionnaire et suivi psychologique si anomalie détectée

Dépistage du surentraînement par auto-questionnaire validé.

COVID : Auto-questionnaire clinique, Sérologie et Test PCR.

#### **Anomalies détectées dans le cadre du SMR**

##### Appareil cardio vasculaire :

- Valvulopathies, pathologies vasculaires, autres : Aucune

- Troubles du rythme et de conduction : Aucun

Appareil Respiratoire : 1 Asthme déséquilibrés : réévaluation du traitement de fond.

Pathologies Métaboliques et obésité

Diabète non insulino-dépendant déséquilibré : 1, réévaluation du traitement de fond.

Diabète non insulino-dépendant équilibré : 1

Obésité modérée : 3 dont 2 déséquilibres alimentaires avec 1 prise en charge diététique

Obésité sévère : 1 dont 1 déséquilibre alimentaire

#### Appareil locomoteur:

Pathologies articulaires : 1 lombalgies commune, 1 cervicalgie post traumatique prise en charge thérapeutique non médicamenteuse (rééducation fonctionnelle et ostéopathie)

Pathologies tendineuses : 2 tendinopathies du poignet prise en charge thérapeutique non médicamenteuse (rééducation fonctionnelle)

Bilan psychologique : 1 anomalie détectée, 1 suivi psychologique

Bilan ORL : Nombre et type de pathologies détectées : 0

Bilan ophtalmologique : Nombre et type de pathologies détectées : 1

Nombre d'état de surentrainement détecté : Aucun

#### **Contre-indications prononcées dans le cadre du SMR**

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire fédérale. Cette absence s'apparente à « une contre-indication administrative », terme impropre qui doit être distingué d'une véritable contre-indication médicale prononcée à la découverte d'une pathologie.

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
0	0	0

#### **Conclusions sur la mise en place du SMR 2020**

Le nombre de suivi complet est en baisse comparé aux années précédentes. L'absence de compétition liée à la crise sanitaire a diminué l'assiduité des sportifs à leurs obligations réglementaires. Nous avons réalisé des relances individuelles et des effectués prises de rendez-vous au plus près des domiciles des sportifs lorsque cela était un facteur limitant à la réalisation de leur bilan.

Le suivi qualitatif est en amélioration par rapport aux années précédentes, les maladies chroniques déséquilibrés sont suivies, les affections traumatiques de l'appareil locomoteur ont été prises en charge et sont résolus. Les surpoids et obésités sont en baisse

#### **2) MODIFICATION DU CMNCI CHEZ LES MINEURS**

Suite au Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 et de son arrêté, la production d'un Certificat Médical de Non Contre-Indication (CMNCI) n'est plus obligatoire pour les mineurs pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive. Il est remplacé par un questionnaire à remplir par le mineur et le responsable légal.

Le questionnaire est strictement confidentiel et seule l'attestation doit être transmise au club. En cas de réponse positive, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

#### **3) DEMANDE DE BUDGETISATION D' ACTIONS SPORT SANTE EN IDF**

Présentation des projets :

- 1) Centre d'Investigation de Médecine du Sport (CIMS) de l'Hôtel-Dieu (APHP) « Ateliers Découvertes Pétanque »
- 2) Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) / CHS Baron Leroy « Programme APA Pétanque/ Biathlon Pétanque »
- 3) Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) « Programme INTER CASP APA Pétanque/

Biathlon Pétanque »

4) Office Municipal des Sport de Meaux (OMSM) « Ateliers Découvertes Pétanque » - Bassin de vie ZRR

5) Club pétanque FFPJP du 77 en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) « Programme APA Pétanque/ Biathlon Pétanque »

6) Comité National Olympique et Sportif (CNOSF) et FFPJP Mois « Sentez-vous Sport » - Village National

7) Comité National Olympique et Sportif (CNOSF) et FFPJP Mois « Sentez-vous Sport » - Journée scolaire et universitaire

8) Comité National Olympique et Sportif (CNOSF) et FFPJP Mois « Sentez-vous Sport » - Journée mondiale de la cardiologie

Montant de la subvention : 9000€

#### **4) PARTICIPATION DE TANGUY PENIN AUX ATELIERS SPORT SANTE**

60 millions de vues sur TikTok, 20 millions sur Facebook, deux millions sur YouTube et 400.000 sur Instagram : telles sont les métriques de Tanguy Penin ! Tanguy Penin est le premier influenceur « Pétanque ». Sa renommée s'est construite pendant le premier confinement à la vue de ces publications qu'il qualifie de « Pétanque Freestyle ». Si Tanguy met un point d'honneur à militer pour une pétanque plus artistique et libertaire, il n'en demeure pas moins un fervent défenseur du sport pétanque.

Exhibition le 22 juin 2021 :

- le matin lors des ateliers au Centre d'Investigation en Médecine du Sport (CIMS) de l'Hôtel Dieu à Paris.

- l'après-midi au centre d'Hébergement et de Santé (CHS) Baron Leroy (Paris 12) du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP).

### **C. CARCERALE**

Lors de notre visio du 18/05/2021, nous avons fait un état des lieux :

- peu d'activités en pétanque répertoriées en prison depuis plusieurs mois
- pas de reprise pour le moment dans les établissements
- la Covid a stoppé de nombreuses activités, il faut attendre un retour à la normale à l'extérieur puis dans les établissements pénitentiaires, cela dépendra aussi des directeurs et des moniteurs de sport
- le CD77 va reprendre contact avec la prison de Melun pour reprendre ses rencontres joueurs-détenus du vendredi après-midi. C'est le CD qui finance, le CDOS a donné une année 1500€ et plus rien depuis.
- Eysses a une convention de 2021 qui sera mise en application dès que le directeur
- Valence va commencer des animations avec le CTFR AURA, Christophe ARSAC, avec des boules molles, une convention a été signée en janvier 2020.

Nous avons ensuite réfléchi à quelques idées de projet en fin de pandémie ou à partir de 2022 :

- demander à Corentin si des subventions sont possibles avec l'ANS, et pour quelles activités,
- restreindre l'activité pétanque aux centres de détention-CD- et maisons centrales-MC- où le public est plus "serein"
- informer les CD de la possibilité d'organiser avec les CD et les MC des rencontres mensuelles joueurs-détenus comme le fait le CD77 ou tout autre projet qui leur paraît réalisable

- récompenser le détenu le mieux classé en fin de saison en lui offrant une triplette de boules à son nom (FFPJP)
- fournir un Challenge FFPJP si une rencontre de fin de saison est proposée

Les CD peuvent être contactés par des établissements pénitentiaires pour des interventions, qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter et surtout se rappeler que toute intervention nécessite une convention. Une prison n'est pas un boulodrome et l'entrée nécessite une procédure qui sera expliquée et qui prendra plusieurs jours.

#### **D. CNPJP**

- Avant les élections de mars 2021  
Des discussions avancées avec plusieurs villes : CABRIES, ARLES, MONTPELLIER, VALENCE, LYON METROPOLE, VICHY, SEPTEMES  
Un accompagnement par une société spécialisée : REDMAN (études livrées sur ARLES, CABRIES et VICHY)
- Depuis les élections de mars 2021
  - o Arrêt de la collaboration avec REDMAN
  - o Réunion le 06 mai 2021
    - Redéfinition du groupe de travail et des interventions de chacun
    - Tour de tables pour recenser les visions et idées de chacun sur le projet
    - Rappel de la procédure : présentation en CD de juin + vote du projet en Congrès à Belfort
  - o Réunion le 20 mai 2021
    - Reprise du contenu du projet
    - Synthèse des prises de décisions et ajustements du projet pour présentation et validation en Comité Directeur
- A venir :
  - o Validation des contours du projet par le CD de juin :
    - 32 pistes intérieures et 32 pistes extérieures.
    - Futur pôle sportif France.
    - Surface : rez-de-chaussée ou étage selon le nombre d'hectares avec une grande salle de réunion.
    - Revenus additionnelles de locations de salle selon le site
    - Les terrains pourraient être modulables en pétanque (42 terrains) et jeu provençal.
    - Tribunes mobiles.
    - Possibilité d'accueillir le CNC pétanque et jeu provençal (si pas de candidat).  
Soit 15 000 M2

Pas d'hôtellerie sur site. Restauration sur place. On a fixé un prix moyen de 30 % de moins à 30 % de plus selon plusieurs critères.

Kitchenette pour le personnel. Restauration en gérance (étude spécifique)

- o Mise à jour des documents de travail et de la présentation du projet
- o Envoi de la nouvelle présentation aux villes déjà sollicitées + élargissement à d'autres communes/territoires
- o Prises de RDV avec les collectivités (post élections régionales) pour étude des subventions possibles

*Le comité directeur donne un avis favorable aux orientations données.*

## **E. CHANCELLERIE**

Les demandes de récompenses doivent être renvoyées au plus tard le 15 juillet auprès de la FFPJP. La commission a proposé un modèle de nouveau diplôme.

## **F. CLASSIFICATION**

**La commission a pour but d'établir une classification permettant d'établir une** hiérarchie de nos compétitions et la valeur sportive des joueurs.

Un premier état des lieux permet de se rendre compte d'une très grande disparité sur tout le territoire avec une approche différente de nos compétitions.

Nous avons des régions comme l'Île-de-France ou les Alpes Maritimes qui historiquement organisent régulièrement des concours promotions et à l'opposé des comités qui organisent aucun concours promotion. Nous avons aussi les plus petits comités qui faute d'effectifs suffisants ne peuvent pas organiser la même journée 2 concours différents promotion et départemental.

Même constat avec les joueurs avec certains qui sont très fiers d'être Élites ou honneurs et d'autres qui souhaitent rester promotion ou le redevenir au plus vite s'ils sont montés de catégorie. Et puis sur le territoire un excellent joueur n'a pas les mêmes chances de s'exprimer au plus haut niveau, si vous êtes licencié au nord de la Loire, vous avez très peu l'occasion de briller dans un national alors que si vous êtes plus au sud vous pouvez participer à des nationaux tous les week-ends.

La commission va s'attacher à engager une réforme qui devrait voir le jour en 2023, ce qui permettra d'ici là d'avoir du temps pour travailler sur ce sujet très complexe. La difficulté est de trouver un système qui soit lisible par tous sans que ce soit trop complexe. Pour l'instant nous en sommes encore au stade de la réflexion et du questionnement. Il nous est apparu que la notion de participation avait son importance. Par exemple celui qui ne joue jamais en compétition doit-il être classé ? Celui qui marque 10 points en 3 concours a-t-il la même valeur que celui qui les obtient en jouant 10 fois plus ? De même à ce jour les points d'un joueur ne sont pas différenciés, le total comprenant aussi bien des points qui proviennent d'un national ou d'un concours vétérans en semaine.

Il faudra aussi prendre en compte l'idée de progressivité et pas forcément sur une saison avec une sorte de paliers qui vous fait monter ou descendre d'un échelon.

Dans les mois prochains la commission travaillera en premier lieu sur la hiérarchie de nos compétitions avant d'étudier la situation des joueurs suivant ses résultats.

## **G. CHAMPIONNATS de FRANCE**

La commission s'est réunie 3 fois en visio depuis le début du mandat ; 26 avril, 17 mai et 02 juin.

### 1/ CDF 2021

Il a été décidé que la FFPJP prendrait, à titre exceptionnel cette année, les frais d'hébergement et de repas qui sont habituellement à la charge des organisateurs.

Afin de coller à la volonté de notre président de mettre en avant les clubs sur les CDF, il a été décidé qu'un fanion destiné au club sera remis à l'équipe vainqueur. Idem pour les jeunes pour lesquels si l'équipe est non homogène il sera remis un fanion à chaque club représenté.



## 2/ CDF Tir de précision

Le CDF de tir de précision se déroulera à partir de 2023. Un groupe de travail va être formé afin de présenter un règlement au plus tard lors du congrès de Belfort et de réfléchir au meilleur positionnement à avoir sur la saison afin de le rendre attractif.

## 3/ Répartition des équipes au Jeu Provençal à compter de 2022

Sur proposition de la commission il est décidé :

- De n'attribuer qu'une équipe aux CD qui ne font que le championnat départemental et aucun concours dans la saison.
- D'attribuer un maximum de 3 équipes par CD dans la répartition de base (suivant la demande et à condition qu'un CDC soit organisé dans le département).
- En cas d'équipes supplémentaires à attribuer l'arbitrage devra se faire sur 3 critères : l'organisation (ou pas) d'un CDC, les résultats sur le CDF N-1, le nombre de participants sur le championnat départemental N-1.

## **H. CNC :**

### **CNC1**

Les groupes ainsi que les lieux des rencontres prévus en 2020 ont été maintenus. Pour autant les clubs organisateurs devaient le confirmer. Voici les quelques modifications :

- En CNC 2 groupe B, le club de Trégueux ne peut plus organiser la journée prévue à Saint Briec. Les clubs de Tours et du Relecq-Kerhuon se sont proposés pour y remédier. Exceptionnellement dans ce groupe lors de la 1ère journée 4 équipes joueront au Relecq Kerhuon et les 4 autres à Tours, cela évitera 2 longs déplacements pour chaque club.
- En CNC 2 groupe C, le club de Foussignac (CD 16) n'a pas souhaité repartir cette année, malgré l'intervention de son comité le club a maintenu sa décision. Il n'a pas été possible de repêcher un autre club, par conséquent ce groupe sera constitué que de 7 équipes avec une seule descente. Le calendrier a été revu de façon que chaque club se déplace que 2 fois pour jouer les 6 rencontres (2 x 3). Cela permet aussi de faire des économies aux clubs et au comité de pilotage.
- En CNC 3 groupe D, la 2ème journée prévue à Saint Briec sera organisée soit par Quimperlé soit Château du Loir (décision début juillet)
- En CNC 3 groupe E, la 1ère journée prévue à Villeurbanne est décalée d'une semaine au 16 et 17 octobre à cause de l'International de Vault en Velin qui se joue les 9 et 10.
- En CNC 3 groupe G et H. Le club de Cuxac d'Aude ne repart pas, il a pu être remplacé par Cahors Sport pétanque 3ème du CRC Occitanie 2019. Cahors étant très excentré des autres clubs de ce groupe, ce club est reversé dans le groupe G et à l'inverse Toulouse Raphaël Parc intègre le groupe H.
- En CNC-F 2 groupe D, le club de Saint Marcel ne peut plus organiser la 2ème journée au boudrome de Chalon sur Saône. Un appel à candidature vient d'être lancé. Toujours dans ce même groupe, Magland organisera la 3ème journée à Cluses au lieu de Sallanches.
- En CNC-F 2 groupe F, le club de Saint Jean Pla de Corts 3ème du CRC Occitanie remplace le club de Villeneuve de la Raho suite à sa dissolution.

### **Arbitrage :**

Les tableaux des lieux de rencontres seront transmis à la CNA en vue de désigner les arbitres devant officier. Comme pour les nationaux cette année, il sera privilégié le caractère géographique des désignations quitte à passer par les régions.



### CNC jeunes – CNC vétérans – CNC Jeu Provençal :

Le siège a transmis une note aux comités régionaux notamment pour présenter les mesures prises pour les jeunes cette année et l'organisation des CDC et des CRC. Le manque de reprises de licences chez les jeunes risque d'avoir une forte répercussion sur ces compétitions. Le CR Centre Val de Loire a déjà indiqué qu'il rencontre des difficultés pour organiser son CRC Jeunes.

Pour le CNC JP, deux comités CD 28 et CD 25 sont isolés dans leur région car ce sont les seuls à organiser un CDC JP. Après accord de leur CR et des CD concernés le comité de pilotage propose exceptionnellement de qualifier une équipe pour le CNC à condition qu'une phase finale soit organisée ce qui équivaldrait à un CRC.

Pour le CNC Vétérans, le comité de pilotage demande au comité directeur de se positionner sur l'absence de CRC vétérans en PACA alors qu'il existe des CDC dans la région.

### Organisation finale CNC-J – CNC-V et CNC JP à Saint Yrieix (CD 16) :

Le CNC jeunes a toujours eu lieu au milieu des congés scolaires de Toussaint mais suite à un décret pris fin décembre les vacances sont décalées d'une semaine. Pour autant le programme reste inchangé avec un début du CNC jeunes le samedi 23 octobre à 14h au lieu du vendredi, la finale ayant lieu le lundi matin. Le week end suivant étant laissé libre pour l'organisation des trophées des pépites. Suivront le CNC vétérans à partir du mardi 26 après midi avec une finale prévue le vendredi 29 au matin et le CNC Jeu Provençal du samedi 30 au matin et finale le 1er novembre après midi.

Le comité de pilotage décide qu'il n'est pas nécessaire de louer une installation de chauffage pour un des deux halls, cela impliquait un coût important que le CD 16 ne pouvait assumer sans l'aide de la FFPJP.

Finales CNC open et féminin à Sainte Livrade (CD 47) : La finale aura lieu du 26 au 28 novembre le cahier des charges va être transmis au CD 47. Comme ce sera une 1ère pour ce boulodrome, une visite sur place aura lieu cet été avec l'organisateur. Comme pour Saint Yrieix, Véronique Bajollet se charge d'envoyer le tableau des réservations hôtelières.

Finales CNC 2022 : Le nouveau boulodrome de Douai (CD 59) actuellement en construction pourrait accueillir les finales 2022. Le CD 59 doit se positionner. Pour le CNC JP la ville de Fenouillet (31) avait transmis une lettre d'intention en 2019 pour accueillir la finale 2020 mais suite à un report pour cause de COVID et un changement de municipalité, il est nécessaire de recontacter le CD 31, la mairie et le club organisateur.

### Changement des catégories jeunes :

La catégorie junior passant de 2 à 3 ans, l'amplitude d'âge entre un cadet 1ère année et 1 junior dernière année devient très importante et cela réduit les catégories benjamins minimales.

Sur ce sujet transversal le comité pilotage va attendre de connaître la position de la commission jeune et de la DTN

### Création d'une division super Elite :

Le constat est que le CNC mérite une plus grande reconnaissance, ce qui pourrait passer par une division supplémentaire avec une exposition médiatique plus importante (TV) et d'un championnat qui se déroulerait sur toute l'année. Le comité de pilotage tient à conserver l'esprit du CNC avec des équipes issues de CNC 1 plutôt que la création artificielle d'équipes qui ne seraient pas passées par la pyramide du championnat des clubs.

## **I. EVENEMENTIEL**

- Nouveau cahier des charges des congrès : *Adopté par le nouveau comité directeur*
  - o Congrès 2021 à Belfort : les 7 et 8 janvier 2022 : Jean-Marie MARAUX sera responsable de la visite des installations.
  - o Congrès 2022 les 16 et 17 décembre 2022 : La candidature d'EVIAN est validée par le comité directeur, puisque cette ville avait vu le congrès en présentiel annulé en raison de la COVID
  - o Congrès 2023 les 15 et 16 décembre 2023 : Laurent BOURLET a reçu la candidature du CD34.
  - o Congrès électif 2024 les 13 et 14 décembre 2024 : Pas de candidature à ce jour.
  - o Salon des Maires : Il a été proposé de pouvoir avoir un stand sur ce Salon mais également il nous a été proposé de mettre en place un terrain de Pétanque.

Après discussion, ce jeu sera installé par le partenaire fédéral KING MATERIAUX. Le Codir a validé la présence de la FFPJP avec un dispositif identique à une étape du PETANQUE TOUR : joueurs de HN, animateurs et salariés. Le PDT sera présent pour nouer des contacts avec les maires pour communiquer sur la FFPJP, nos compétitions (CDF, Pétanque Tour...) et bien sûr le futur Centre national. Enfin ce sera également l'occasion de prendre des contacts avec des prestataires (ex : tribunes).

Le coût de la participation est estimé à environ 10k€ pour 2 jours de présence, les 16 et 17 novembre 2021. *Accord du Comité Directeur*

## **J. DISCIPLINE :**

- Affaires en cours : M. SEURET et M. BLAISE
- Affaire SAVIN : il est passé en discipline : Six (6) mois de suspension ferme de licence et six (6) mois avec sursis et 60 € d'amende
- Affaire HATCHADOURIAN : sanctionné de licence par la chambre Monégasque pour dopage
- Demandes de remise de peine : M. IZOARD, M. TIREZGUI et M. DOERR  
*Avis défavorable du comité directeur*

## **K. FEMININES :**

- Présentation d'une matrice à l'aide à la décision afin d'être plus objectif sur l'opportunité et la priorité d'une action.
- Développer la communication : affiches/photos de sportives en action, utilisation de l'image, de slogans ... pour faire passer des messages.
- Communiquer en partageant les informations, les évolutions... création d'un réseau des référents « commission féminine », partager le répertoire national des responsables de commissions au niveau des CD et CR.

La communication au féminin passe aussi par les comités : flyers, affiches....

- Création d'un « press-book » électronique des belles images locales, manifestations ou féminines... Mise en avant sur le site fédéral de manière régulière, de féminines (joueuse, arbitre, éducateur, dirigeante, ....)

- Création d'une boîte à outils dans laquelle les organes déconcentrés pourront trouver des idées pour développer la pratique et répondre à un besoin tant au niveau du joueur, du club, du comité départemental que régional.

- Test en commun de la matrice sur la question suivante :
  - o Les compétitions les plus attractives sont les mixtes, les féminins.
  - o La pratique la plus attrayante est les tournois en temps limité.
- Proposition de création de compétitions au temps prêtes à être mises en place par les clubs ?
  - o La finalité est d'attirer des non licenciées à la pratique, à travers les entrainements féminins, des journées à thème, des compétitions...
  - o Les freins à la pratique sont l'absence de ces formules de compétitions au temps et le manque d'images de sportives (haut niveau et lambda).
  - o L'accès aux sites, le confort du site (toilettes), qualité de l'accueil et de l'arbitrage sont des attentes des pratiquantes.

- Communiquer et mise en place d'entrainements féminins. Mise à disposition des petits cycles d'entrainement.

- Proposer un colloque féminin

- La pétanque est aussi un loisir, lien social, moment de partage et de rencontre.
- Des compétitions fonctionnent très bien : marathon, trophée Fémina, Odalyades, .... A partager !

- Présentation du plan de développement féminin sur les 4 prochaines années et subvention de 10000€/an de l'ANS. Présentation de l'ANS. Environ 50000 féminines en 2019 et plus de 30% de perte en 2021. Mise en place de manifestations/actions afin de retrouver les licenciées ! Des fonds pour soutenir ces actions.

1. Championnat des Clubs Féminin : faut-il maintenir le Tir de Précision ? Réponse argumentée : NON

- Le tir dévalorise la féminine par rapport à la triplète qui attire le public. Les hommes n'ont pas ce tir.
- Difficulté de sa mise en place, une contrainte pour l'organisateur.
- Ce n'est pas souvent la meilleure tireuse qui participe à ce tir au bénéfice de la triplète, choix stratégique du coach.
- Rappel : au tout début, le Tir avait pour but de tirer vers le haut les féminines mais c'est aujourd'hui l'effet inverse qui est constaté.
- La commission féminine propose au comité directeur la suppression du tir de précision dans le CDC Féminin.

*Avis favorable par le comité directeur mais réflexion pour le remplacer par autre chose*

2. Coupe de France : au regard de la compétition actuelle, que pensez-vous de la mise en place d'une coupe de France 100% féminine ? *en discussion*

## **H. DROM /CROM**

Excepté Saint Pierre et Miquelon et Wallis et Futuna, nous avons pu communiquer par visio avec tous les territoires.

- Nous avons rédigé des audits par thème : administratif, compétitions / informatique, discipline, arbitrage, jeunes et au fur et à mesure des retours, nous essayons, par département, de répondre aux besoins exprimés.

Nous avons déjà commencé les formations, avec la formation de formateur dispensée le 22 mai au Président de la Nouvelle Calédonie.

Des remises à jour sur l'arbitrage sont également programmées.

Nous avons régulièrement des questions et chacun répond dans son domaine de connaissances.

- **Guyane**

Suite à un audit avec la Guyane, il a été convenu que le Président recherche des volontaires pour suivre, en visio, la formation tronc commun, avant de prévoir des formations spécifiques. Il y aura 3 BF1 à recycler et un BF2 à faire passer.

A l'automne, le Président se rapprochera de Philippe CHESNEAU pour l'aider à contacter les écoles.

La Guyane, 22 communes, 20 lycées et 40 collèges. 4 clubs, 123 licenciés et de nombreuses demandes de dérogation :

- Donner un petit forfait aux arbitres pour leurs frais de déplacement, parce qu'ils coûtent trop cher,
- Percevoir les 300€ de la fédé en début d'année pour aider à payer les billets d'avion des qualifiés au CDF.
- Attribuer davantage de points aux participants de leurs 4 concours par an pour que des joueurs puissent être classés Elite,
- Conserver des dates buttoirs, sans établir de calendrier.

Les membres de la commission ont tout refusé et demandent au comité directeur de faire de même.

- **La Réunion**

L'île de la Réunion a beaucoup de demandes et avec près de 2000 licenciés, nous avons un programme de formation sur 2 semaines pour un séjour prévu en novembre. Nous attendons le retour des subventions pour connaître le coût du déplacement pour la FFPJP.

Les membres de la commission vont profiter de la venue de plusieurs territoires ultra marins au championnat de France Triplettes séniors à Lanester pour organiser un repas, le samedi soir, avec les délégués.

Seront présents :

Pour la commission : Patrick GRIGNON, Didier SCHMITT, Philippe CHESNEAU, Véronique BAJOLLET,

Pour les territoires :

- Madi FAHAR, le Président de Mayotte,
- David GENIN, le Président des Iles du Nord
- Un délégué de l'île de la Réunion, un de la Martinique, et un de la Guadeloupe n'ont pas encore été désignés, mais ont répondu favorablement à l'invitation.

Pour des raisons sanitaires, les équipes de la Guyane et de la Nouvelle Calédonie ne pourront pas se déplacer.

- **Situation de la Ligue Antilles – Guyane**

Depuis plusieurs années maintenant, la Ligue Antilles Guyane ne fonctionne plus :

- En 2018, la Guadeloupe a modifié ses statuts pour devenir Département Région, conformément au découpage des régions administratives.
- Depuis 2017, une seule AG de Ligue Antilles Guyane s'est tenue le samedi 2 février 2019, en présence de Véronique BAJOLLET, représentante de la fédération.
- Le vérificateur aux comptes a contrôlé les comptes mais il a refusé de signer le bilan financier et contre toute attente, les participants ont voté le maintien de la Ligue Antilles Guyane.
- Malgré plusieurs relances, aucune Assemblée Générale n'a eu lieu depuis. Le Président Jean-Jacques ROMAIN est injoignable.

La Ligue Antilles Guyane ne se réunit plus, elle ne fournit plus ni PV d'AG, ni bilan financier, elle n'organise plus de championnats de Ligue, elle ne bénéficie pas d'équipes en CDF, en conclusion, elle ne représente plus les CD.

Je demande donc au Comité Directeur de valider que :

- Conformément à l'article 6 de nos statuts, la Ligue Antilles Guyane ne constitue plus un organe déconcentré chargé de représenter la FFPJP.
  - Elle n'aura plus de représentant au conseil des Régions
  - Elle ne pourra plus prétendre envoyer des équipes aux CDF.
  - Il sera signalé à la préfecture de Guadeloupe que cette association, dont les statuts ont été adoptés le 24 juin 2005, n'a plus lieu d'exister.
- Le Comité Directeur valide ces propositions.

Nous inviterons ensuite la Guyane et la Martinique à mettre en conformité leurs statuts et à réfléchir sur la constitution d'une vraie Région qui pourrait participer à la Coupe de France et au Championnat des Clubs.

Un représentant pourrait aussi assister au Conseil National 2 fois par an.

En conclusion, la commission fonctionne bien, nous avons l'impression de répondre à un réel besoin, et, nous allons pouvoir intégrer les 2 hommes candidats au Comité directeur : Jean-Claude ALINE et Jacques CIPOLIN.

Nous espérons pouvoir nous rendre à l'île de la Réunion au mois de novembre, les demandes de formation sont nombreuses et dans tous les domaines.

#### **L. NATIONAUX :**

La commission procède à la désignation des délégués aux internationaux.

Rappel : un accès GESLICO est prévu sur la compétition pour chaque délégué, cet accès national est temporaire

Collectif des NATIONAUX : le collectif sera convié aux discussions de cette commission.

#### **P. PARTENARIATS :**

- **ACTIONS SAOS** : une augmentation du capital social de la société PROMO PETANQUE, « fille » de la FFPJP sera effectuée. Ainsi cette dernière achètera des actions afin d'anticiper l'achat des parts sociales par tous les Comités départementaux et ainsi conserver dans tous les cas la majorité en actions au capital de la société créée en 1998

- **UHLSPORT** : Equipementier fédéral qui habille notamment les équipes de France, les arbitres, les finalistes de la Coupe de France....

*Le comité directeur donne un avis favorable pour le renouvellement du contrat pour les 3 prochaines années 2022 à 2024. Cependant des réserves relatives à la qualité des produits et des tailles seront formulées.*

- **DRESS CODE** : lors des différents déplacements, les membres du Comité Directeur porteront :
- Représentation officielle (costume fédéral) : tenue de représentation
- Championnat de France (hors représentant) : tenue intermédiaire sportswear
- Pour les collectifs et staff des EDF : tenues UHLSPORT

## **Q. COMMUNICATION**

- La captation WEB TV sera effectuée par un prestataire cette année
- Projet d'un audit sur les outils de la communication Fédérale par une société extérieure : l'objectif étant d'avoir une vision claire de l'existant, des évolutions à apporter afin de proposer au Comité Directeur un plan d'action inscrit au budget 2022 et suivants.
- Photographe : notre rencontre avec Guy BETTENCOURT visait à mieux cerner son champ d'activité et la relation avec la FFPJP. Ainsi, un photographe reste dans tous les cas propriétaire des photos qu'il effectue, personne n'a le droit de dupliquer les photos sans l'accord préalable du photographe. Notre volonté est de faire en sorte que la FFPJP ait un photographe officiel présent sur toutes nos manifestations, à la rentrée une convention de collaboration sera élaborée, fixant les droits et devoirs de chacune des parties.

Photothèque : nous avons le souhait de disposer d'archives (films, photos...), il est donc important que nous nous penchions sur ce sujet et voir dans quelles conditions nous pouvons la créer compte tenu de la réglementation en vigueur.

## **M. JEU PROVENÇAL :**

Constitution des groupes de travail selon les 4 axes suivants :

Pôle 1 : Compétitions évènementiels

Pôle 2 : Règlement et arbitrage

Pôle 3 : Développement et diversification de la pratique

Pôle 4 : Communication et histoire

Etat des lieux des compétitions au jeu provençal / Création de nouvelles compétitions / Championnats de France et qualificatifs / CEC / Circuit national /

Formation des arbitres / Travail sur les différents règlements / Application des règles au sein de toutes les échelles de notre fédération /

Formation des éducateurs / Création d'un contenu d'entraînement / Féminisation de la pratique / Diffusion du jeu provençal en France / Découverte et développement chez les jeunes

Création d'une bibliographie / Diffusion télévisé du jeu provençal sous quelles conditions ? / Faire découvrir le jeu provençal / Mise en valeur de l'histoire du jeu provençal

Les groupes travaillent de manière autonome, plusieurs outils à leur disposition notamment la plateforme ZOOM pour les réunions. L'ensemble de la commission jeu provençal sera au courant des travaux des différents pôles. Le travail se fait en pôle, les débats en commission. Tour de table des ressentis sur le jeu provençal :

- Demande d'une volonté politique de la part des dirigeants FFPJP
- Manque de formation pour les initiateurs et les éducateurs
- Manque de formation pour les arbitres
- Développer le CNC jeu provençal (4 joueurs et 1 remplaçant pour le souci de voiture)
- Création de nouvelles compétitions
- Le problème de la classification entre la pétanque et le jeu provençal
- Une meilleure communication et médiatisation (TV, magazine, internet...)
- Adaptation des formats de compétitions pour la télévision
- Concours en 3 parties pour attirer au jeu provençal



- Un bon règlement dans l'ensemble
- Document de la FFPJP concernant la création de boulodrome, soucis de taille de terrain demandé (ramené à 3 m !!!!)
- Ecrire un référentiel sur les apports du jeu provençal (adresse, concentration...)
- Mise en place d'évènements pour la découverte du jeu provençal dans les départements
- Mettre en valeur les joueurs connus au jeu provençal
- Plus de championnats de France jeu provençal dans le nord
- Les comités départementaux et régionaux ne communiquent pas assez
- Créer un lien entre la commission nationale de jeu provençal et les commissions départementales et régionales
- Comment remédier à l'indiscipline ?
- Mise en place d'un championnat mixte ? Mise en place d'un championnat tête-à-tête ? Jeune ?
- Idée de Coupe de France Jeu Provençal soulignée à plusieurs reprises
- Développement chez les jeunes, comment ? Lien avec les écoles de pétanque et de jeu provençal
- Démonstration de Jeu Provençal sur des évènements importants de pétanque
- Pourquoi changer la nature du jeu provençal ? Authenticité

#### **N. PLATEFORME NUMERIQUE :**

Cette commission se situe au sein d'un pôle numérique.

##### Projets :

- o Création de modules : affiliation FFPJP (renouveler licence, de trouver un club) calendrier, dirigeants, compétitions etc...
- o Simplification des démarches (fiches financières disponibles sur le site avec accès sécurisé)

#### **O. DIVERS :**

- Le GUIDE DU CLUB a été validé par le comité directeur. Il sera diffusé prochainement
- Désignation des délégués aux étapes des Masters :
  - o FREJUS : 30, juin et 1<sup>er</sup> juillet : Michel POGGI ou Jean-Pierre IANNARELLI
  - o SAINTE MARIE de la MER : 8 & 9 septembre : Jean-Yves THEARD
- Election CNOSF : 29 juin avec 4 candidats en lice pour la Présidence : Mmes BONNET OULALDJ et HENRIQUES, Mrs MARTIN et REY. La FFPJP soutient la candidature de Brigitte HENRIQUES. Bernadette TROUBAT est candidate au CA.
- Championnat du Monde Triplette 2024 : Il a été attribué à la FFPJP. Sont candidats DIJON, ALBERTVILLE, AJACCIO et CLERMONT-FD : Nous sommes dans l'attente des dossiers complets (lettre officielle de soutien des collectivités, dossier technique etc.) pour présenter leur candidature au CODIR de la FFPJP.  
Un cahier des charges sera réalisé par la FFPJP en complément de celui de la FIPJP.

Les candidats seront reçus à la FFPJP avant la fin de l'année 2021 afin d'être auditionnés par une commission qui sera créée à cet effet. Leur prestation et leur argumentation permettront de proposer la ville retenue. Les modalités de cette audition seront communiquées aux villes candidates.

- Championnat du Monde Féminin : annulé en 2021

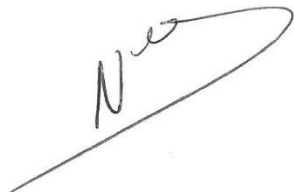


- CONGRES INTERNATIONAL + TRIPLETTE si des financements : possibilité de le faire en France. Claude AZEMA tente de maintenir un championnat du Monde, il pourrait se dérouler à Albertville. La FFPJP émet un avis réservé car elle ne souhaite pas s'engager financièrement surtout que rien n'était budgété. En attente décision du maintien du Championnat d'Europe par la CEP à ALBERTVILLE et des garanties financières
- Contrôles licences étrangères (hors UE) : il faut un titre de séjour. Le contrôle est effectué par les services de la FFPJP.
- Conflits au niveau de MADAGASCAR : une filière clandestine a été démantelée.
- Le MAROC n'est plus reconnu par le FIPJP.
- Le comité directeur commencera désormais le vendredi matin pour terminer le samedi soir.

*(Fin de réunion 19h10)*

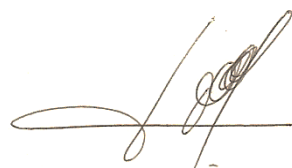
La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL

Handwritten signature of Mireille NOEL in black ink, featuring a large, stylized 'N' and a long horizontal stroke.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

Handwritten signature of Michel LE BOT in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.